

Rectorat

IPR

CHARTRE POUR L'ÉPREUVE ORALE DE BACCALAUREAT : OPTION THÉÂTRE.

Dossier suivi par
Lélia Le Bras
François Moultapa

☎ 02 72 56 65 22
fax : 02.72.56.65.14

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Déroulement de l'épreuve option facultative théâtre.

Temps de préparation : 30 minutes

Temps de passage : 30 minutes

Première partie de l'épreuve : travail théâtral sur le plateau (10 points)

1. Un échauffement collectif (15 minutes environ) est pris en charge par les élèves ou par le jury s'il s'agit de candidats libres.
2. Les scènes sont jouées successivement (ordre tiré au sort) devant tous les élèves avant que ne commencent les entretiens individuels.
3. La scène choisie (pas plus de quatre élèves), dialogue ou monologue, et non présentation intégrale du travail collectif, offre 3 à 5 minutes de jeu par candidat évalué et appartient au(x) texte(s) travaillés dans l'année ou lui (ou leur) est intimement liée. Une même scène ne peut être présentée qu'une fois. Les scènes de dialogue sont privilégiées. Chaque candidat de cette scène se verra proposer un rejeu différent. On n'est pas obligé de faire rejouer la scène autant de fois qu'il y a de candidats à évaluer...C'est en effet au jury d'en décider, en gardant bien un souci d'équité.
4. Les candidats bénéficient de 15 minutes de préparation avant leur jeu.
5. Les candidats doivent fournir au jury le texte qu'ils présentent.
6. Jeu et rejeu participent de la même notation. Il n'est pas souhaitable de noter les deux séparément.
7. Les critères d'évaluation sont les suivants : *occupation de l'espace, *écoute du partenaire, *expressivité (corps et voix), *émotion, engagement, présence, *adaptation à une consigne, * invention.
8. La consigne de rejeu ne doit pas être gratuite : elle prend en compte les critères d'évaluation évoqués ci-dessus en s'appuyant sur le texte lui-même, par exemple une image forte, ou en proposant une utilisation de l'espace, un mode de jeu ou un type d'adresse différents du premier jeu.
9. Le jury peut proposer, s'il le souhaite, un deuxième rejeu avec des consignes plus précises et en ne s'appuyant que sur une partie de la scène pour permettre à l'élève d'aller jusqu'au bout de sa proposition de rejeu.

Seconde partie de l'épreuve : l'entretien (10 points)

10. A l'issue de la présentation des scènes et rejeux, le jury fait passer les entretiens individuels en s'appuyant sur la fiche de synthèse des élèves et de l'enseignant, et sur le dossier du candidat.
11. Le dossier doit manifester la motivation et la capacité de réflexion du candidat. Il comporte 5 à 15 pages, révèle l'apport personnel de l'élève dans le projet collectif *. Il rend compte aussi de la vie théâtrale du candidat (spectacles vus, au moins trois dans l'année si possible, rencontres d'artistes, stages...) et de l'angle d'attaque choisi pour concourir à ce projet : costume, lumière, mise en scène...
12. La forme du dossier (choix plastiques et d'écriture) ne doit pas être gratuite mais en cohérence avec le travail de l'année. Il ne s'agit pas d'un journal intime ni d'une simple narration. On évite aussi les dérives plasticiennes sans objet, les adresses naïves au lecteur, les notes de cours brutes. Aucun style d'écriture cependant n'est à bannir s'il est pertinent pour révéler la réflexion du candidat. Le dossier rend compte d'un retour réflexif sur sa pratique d'acteur et de spectateur. Il comprend aussi des traces

– choisies par le candidat – de travaux concrets qui témoignent de sa recherche dans son parcours de l'année.

13. La deuxième partie de l'épreuve, l'entretien, s'appuie sur la lecture préalable du dossier et questionne l'élève sur sa prestation durant l'épreuve de jeu, sur son parcours de l'année.

*Les élèves d'enseignement de spécialité qui passent l'épreuve d'option facultative doivent présenter des scènes qu'ils n'ont pas travaillées en enseignement de spécialité et un dossier individuel, totalement indépendant de l'enseignement de spécialité mais lié à un projet théâtral élaboré et conçu en groupe.

* Les candidats « libres » doivent présenter un dossier de 5 à 15 pages qui fera état de leur investissement théâtral durant l'année écoulée et qui éclairera leur démarche de travail sur la scène présentée.

Additifs pour l'enseignement de spécialité.

Les principes adoptés ci-dessus sont les mêmes pour l'épreuve orale obligatoire (série L) – enseignement de spécialité -. Cependant ils diffèrent en deux points :

1. Choix des scènes : la liste est composée de trois scènes dont deux au minimum concernent deux des trois œuvres au programme. La troisième scène peut être libre ; son lien au programme doit être justifié par une note explicative jointe à la liste fournie par l'élève le jour de l'épreuve.
2. Le journal de bord remplace le dossier. Il est plus étoffé. Il est chronologique : les séances peuvent être globalisées dans des séquences ou une thématique annuelle qui permettent des retours réflexifs sur le travail accompli. (L'enseignant de la classe peut guider pendant l'année la réflexion de l'élève en lui offrant différents points d'entrée : question à l'issue d'une séance, appui d'un texte théorique).